

mentaire de la Francophonie, a dressé un inventaire plus général dix ans plus tard (*Revue des parlementaires de langue française*, n° 51/52), mais une large place est laissée aux bibliothèques. Enfin, la section des services de bibliothèque et de recherche parlementaires de la Fédération internationale des associations de bibliothèques... a publié des guides des bibliothèques tant des États unitaires que des États fédéraux (*World directory of national parliamentary libraries...* 6th ed. Bonn 1996) et fédérés (*World directory of parliamentary libraries of federated states...* Bonn 1993). On peut actuellement consulter ces derniers à distance <www.bundestag.de/datl/library/wd.htm>.

Les dirigeants des bibliothèques parlementaires et les employés disposent, comme on peut le voir, de toute une panoplie de répertoires sur le milieu ou le réseau. De tels recueils foisonnent de données et d'informations qui peuvent stimuler le dynamisme local ou national. On peut souhaiter que le CERDP renouvelera, en temps et lieu, son sondage et que d'autres instances caresseront des projets de même nature.

Gaston Bernier

Assemblée nationale
Québec

Bibliothèque de l'Assemblée nationale. 2002. Bulletin 31 (1-2): 38 p. Québec. ill., portr.

Il était légitime, voire souhaitable, que le deuxième centenaire de la création de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale soit célébré avec une certaine solennité. La publication de ce numéro spécial du *Bulletin* de cette institution se situe dans le contexte de cette célébration. Ignorée du public en général et peu connue même des spécialistes de la documentation et de l'information, cette Bibliothèque s'inscrit dans l'ensemble de l'héritage du patrimoine québécois, aussi bien sous l'angle architectural que sous celui de la richesse documentaire. Cette publication permet donc à la collectivité de découvrir une bibliothèque d'une valeur exceptionnelle.

Il convenait que des spécialistes tracent, au moins à grands traits, l'histoire de cette Bibliothèque deux fois centenaire. C'est l'historien et bibliothécaire, Gilles Gallichan, qui a reçu le mandat de

rappeler le contexte de cette création et les principales étapes de ces deux siècles. Déjà, il avait narré, dans un ouvrage remarquable intitulé *Livre et politique au Bas-Canada, 1791-1849*, l'historique de cette institution dans le contexte plus large de l'histoire de l'imprimé au Québec. Il n'est pas indifférent de rappeler, comme il le fait, que la fondation de cette Bibliothèque coïncide à peu près avec la création d'autres grandes bibliothèques parlementaires, comme celle des États-Unis en 1800 et celle de la France révolutionnaire en 1796, et qu'elle précède celle de la Grande-Bretagne en 1818. Entre autres importants souvenirs, il rappelle avec pertinence que cette Bibliothèque a rempli pendant un certain temps le rôle de bibliothèque nationale en créant une collection nationale en plus de ses collections de droit.

Pour sa part, Gaston Bernier, qui en fut le directeur de 1994 à 2001, s'attarde sur l'évolution des aspects administratifs, « *les crédits, le personnel et les services d'hier à demain* ». Pour bien comprendre l'évolution de la Bibliothèque sur le plan administratif, l'auteur cite un certain nombre de chiffres qui rappellent la situation vécue à différentes époques. Des tableaux récapitulatifs auraient permis au lecteur de percevoir plus rapidement l'évolution des crédits accordés au cours des ans et, par conséquent, des services qu'elle fut en mesure d'offrir aux parlementaires. Et l'auteur a raison d'affirmer qu'il « *est révélateur d'établir le pourcentage du budget de l'Assemblée que les parlementaires ont adjugé, pour les mêmes années à la Bibliothèque* ». Il affirme, d'ailleurs, que « *quelques coups de sonde révèlent que les crédits accordés à la Bibliothèque depuis 200 ans ont, dans l'absolu, beaucoup augmenté, que sa part en regard de l'ensemble des services de l'Assemblée a diminué pendant la même période, que les salaires des employés rognent un pourcentage croissant des sommes allouées, à l'inverse de l'acquisition de la documentation* ». Voilà une affirmation, certainement exacte, que des tableaux auraient permis de visualiser.

Un autre volet de l'histoire de la Bibliothèque est rappelé par l'article de Jocelyn Saint-Pierre qui décrit « *la quête séculaire d'espace* ». C'est un problème tout à fait familier pour un certain nombre de bibliothécaires ; cependant, il est vécu avec une acuité particulière par les bibliothèques qui doivent conserver une documentation

peu utilisée mais nécessaire à la recherche, une documentation de référence comme on en trouve dans les bibliothèques universitaires. La dispersion géographique des collections et du personnel entraîne inévitablement des conséquences néfastes sur la qualité des services dus à la clientèle ainsi que des répercussions désastreuses sur les budgets même si elles sont habituellement dissimulées aux décideurs. Avec une grande lucidité et une sérénité exemplaire, l'auteur passe en revue les nombreuses migrations des collections et de la plupart des services et, par voie de conséquence, du personnel, depuis les débuts pourtant modestes de la Bibliothèque jusqu'à aujourd'hui inclusivement. Le lecteur, pour sa part, qui considère la Bibliothèque comme une institution patrimoniale, donc qui mériterait d'être logée convenablement, éprouve un sentiment de frustration. L'auteur termine son article en émettant un souhait qui, espérons-le, ne sera pas classé dans le catalogue des vœux pieux. Car, dit-il : « *il faut souhaiter que tous les services de la Bibliothèque soient regroupés dans un même lieu idéalement proche de la représentation nationale et que "l'aurore de ce jour tant désiré" puisse luire bientôt* ».

Autre chapitre de l'histoire de cette Bibliothèque : le catalogage et la classification de 1802 à nos jours. L'auteur, Clément LeBel, a bien raison de signaler que ces deux services retiennent rarement l'attention. Ils sont pourtant essentiels pour permettre aux lecteurs de se retrouver dans cette jungle que finirait par constituer la collection de plusieurs milliers de documents si ces deux services ne contribuaient à les rendre accessibles. Lui aussi, comme ses collègues, rappelle l'historique de ces services depuis le premier catalogue imprimé en 1811 jusqu'au catalogue informatisé utilisé depuis 1991. Il s'attarde, avec raison, sur les tergiversations qui ont entouré l'adoption des systèmes de classification qui ont finalement été retenus, soit le système Dewey pour les monographies de la collection générale et les ouvrages de référence, tandis que les publications officielles québécoises sont classifiées selon le *Cadre de classement des publications du gouvernement du Québec* mis au point, dans les années 1970, par André Beaulieu de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale et Louise Filion de la Bibliothèque nationale du Québec, cadre qui, d'ailleurs, a été maintes fois mis à jour depuis trente ans.